**Congrès de l’AIDELF, Strasbourg, juin 2016**

Nadine LEFAUCHEUR, sociologue

Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, CNRS/Université des Antilles

**Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique**

Le groupe « Genre et société aux Antilles » du Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Université des Antilles) a effectué, à la demande de l’INED, une enquête de suivi de l’enquête « Migrations, famille, vieillissement dans les DOM » [[1]](#footnote-1). Parmi les personnes enquêtées ayant au moins un enfant, trente femmes et quinze hommes ont ainsi été réinterrogés entre novembre 2013 et août 2014, dans le cadre d’entretiens compréhensifs et de recueils d’histoires de vie et de famille (« Faire famille à la Martinique »[[2]](#footnote-2)). L’âge des personnes rencontrées allant de 35 à 77 ans, leurs familles se sont constituées, par la mise en couple et/ou par la naissance d’un enfant, dans les cinquante années qui séparent 1957 et 2007 ; cependant, la moitié des enquêté(e)s ont « fait famille » dans les décennies 1970 et 1980.

A partir des histoires de vie et de famille recueillies, on peut dégager trois grandes configurations, associées à différents milieux économiques et sociaux.

**1. Configuration « matrimoniale » : la constitution de la famille par le mariage**

La configuration « matrimoniale »,dans laquelle le mariage précède la cohabitation du couple et celle-ci la naissance du premier enfant[[3]](#footnote-3), se retrouve plus fréquemment dans les couches supérieures urbaines, liées à l’élite « mulâtre »[[4]](#footnote-4), aux milieux de la politique, du négoce, de la propriété immobilière, ou aux niveaux supérieurs de la fonction publique. Dans ces familles, qui habitent l’agglomération foyalaise ou les bourgs, qui se distinguent à un degré ou à un autre par la propriété, la couleur, l’éducation ou le statut de fonctionnaire et qui estiment avoir un « rang » et un « standing » à défendre[[5]](#footnote-5), la « sagesse » sexuelle des filles et le mariage préalable à la naissance (et en principe à la conception) d’un enfant constituent des conditions de la « distinction » sociale à maintenir ou de la réussite sociale recherchée. L’impératif matrimonial gouverne ainsi la socialisation des femmes, qui sont censées arriver vierges au mariage. Cet impératif matrimonial s’accompagne donc d’un impératif de respectabilité sexuelle, particulièrement strict pour celles qui appartiennent aux générations les plus anciennes, souvent très ignorantes des « choses du sexe », leur éducation en la matière se limitant généralement à l’interdiction de revenir « avec un gros ventre ». Mirette (75 ans) raconte ainsi que, lorsqu’elle a eu ses premières règles, elle a été mise en quarantaine, sa petite sœur ayant claironné qu’elle avait « fait l’amour », chose qui, d’ailleurs, représentait pour elle « le péché le plus abominable ». Interrogée sur le fait de savoir si elle avait eu des relations sexuelles avant le mariage avec celui qui restera, dit-elle, « le premier et le seul », elle s’exclame : « Jamais ! ». Les plus jeunes enquêtées étaient souvent plus informées. Cependant, un quart de siècle après Mirette, Stéphanie (51 ans aujourd’hui et alors adolescente) refusait d’embrasser un garçon de peur de tomber enceinte. Si les plus jeunes ont souvent eu recours à la contraception orale, cela n’a pas toujours été avec l’accord des parents. Clara (47 ans) évoque ainsi le drame familial qui a suivi la découverte de sa plaquette de pilules par sa mère : « Quand mon père a été au courant que j’ai eu des relations sexuelles, je n’étais pas mariée, ça a fait toute une histoire. Mon père a même pleuré tant il était désespéré. Je n’avais plus d’honneur ! ». Ses parents sont au contraire « très contents » lorsque, quelques années plus tard, elle leur présente son futur mari, d’autant que celui-ci a « une situation intéressante » dans le privé. Lorsque Jeanne (45 ans) attend, à 25 ans, un enfant désiré, elle a beaucoup de mal à en parler à ses parents, très stricts, car elle est la première de la famille à commencer une grossesse avant le mariage, mais ses parents finissent par l’accepter, d’autant que le couple attend le mariage, à six mois de grossesse, pour cohabiter.

Dans ces milieux privilégiés comme dans l’ensemble de la société, la socialisation masculine n’est pas, comme la socialisation féminine, régie par un impératif de respectabilité sexuelle, mais au contraire, par un impératif de séduction. Elle n’est pas non plus régie par l’impératif matrimonial qui s’impose aux filles, mais par un impératif de responsabilité, qui porte sur les conditions matérielles et sociales de la mise en couple. Comme le dit Stéphane (65 ans), grand séducteur : « Le mariage n’était pas dans mes plans. Je m’étais fixé un revenu avant de me fixer avec quelqu’un ». Mais lorsqu’une fille « séduite » appartient au même milieu, l’impératif masculin de responsabilité commande de l’épouser si elle est enceinte. C’est ainsi que Stéphane se mariera à 34 ans avec une jeune femme, amie de longue date, qu’il n’aurait jamais, dit-il, épousée si elle n’avait pas été enceinte de lui. André (72 ans) et Georges (77 ans) se sont également mariés parce que leur amie était enceinte. Le premier, haut cadre administratif et « incarnation de la respectabilité tranquille et bourgeoise » selon l’enquêtrice qui l’a rencontré, aurait considéré comme « indigne » de ne pas assumer ses responsabilités. Enfant illégitime d’un mulâtre appartenant à une famille riche et connue, le second, un « grand coureur » qui fera, hors de Martinique, une brillante carrière administrative, s’est marié encore étudiant avec une amie enceinte (et de famille respectable) car, révolté depuis l’enfance par le comportement de son père, il avait, dit-il, « décidé de ne pas avoir d’enfant naturel » et d’assumer ses responsabilités.

Le double standard de genre (respectabilité féminine, séduction et responsabilité masculines) qui conduit femmes et hommes à se marier avant de procréer ou de mettre au monde un enfant légitime continue, après le mariage, à gouverner la configuration familiale « matrimoniale », non seulement en matière de rôles – Stéphane (65 ans) admire ainsi son propre père, « un homme qui prenait des décisions et assumait ses responsabilités » et juge que la femme est « une mère qui doit garder son rang et apporter du réconfort à son mari et à sa famille » -, mais également en matière sexuelle. Si les femmes sont censées rester fidèles à leurs époux, il n’en va pas de même pour ceux-ci, qui sont seulement censés rester discrets dans leurs aventures extraconjugales, ne pas découcher ou, du moins, rentrer avant l’aube. Marie (67 ans), qui a été la maîtresse d’un homme marié aisé cumulant les liaisons, juge ainsi qu’il s’agissait d’un homme « réglo », car, en 29 ans, il n’est jamais resté passer une nuit chez elle. Vanessa (48 ans) dit de son père qu’il « n’était pas un homme fidèle, mais il ne dormait pas dehors, il s’occupait de son foyer ». Quant à Georges (77 ans), qui, après avoir « assumé ses responsabilités », continuait à avoir de nombreuses aventures (« Je suis Antillais, c’est dans mes gênes »), il a vu son épouse demander le divorce au lendemain de « la seule et unique fois » où, dit-il, il avait découché. Stéphane (65 ans) a également continué à enchaîner les liaisons après son mariage jusqu’à ce qu’il soit « très accroché » par l’une d’entre elles et que, informée par une amie, sa femme demande le divorce - ce qui, déplore-t-il, lui a coûté très cher en frais d’avocat, paiement de prestation compensatoire et perte de biens immobiliers, dont la « maison de famille ».

S’ils sont « responsables », les hommes mariés doivent aussi, bien sûr, éviter de faire des enfants « dehors ». Après avoir appris qu’il venait d’avoir une fille « dehors », Lélène (48 ans) a ainsi vécu pendant neuf ans séparée de son mari dans la même maison, « lui en bas et moi en haut », avant de lui pardonner à la suite d’un « cheminement personnel très très dur ». Mirette (75 ans), dont le père avait fait trois enfants « dehors », constate d’ailleurs l’évolution des réactions des femmes face aux infidélités de leurs conjoints. Les femmes de la génération de sa mère, chargées de nombreux enfants (Mirette est la 9° d’une fratrie de 11) et sans revenu personnel, étaient, dit-elle, obligées de subir ces infidélités : « Elles n’acceptaient pas, elles subissaient ! Mais la femme soumise, ça n’existe plus. La femme est sortie de la soumission. La femme s’est levée. Maintenant, les jeunes femmes ne sont pas comme nous : ça ne va pas, on se sépare ». Elle-même n’a pas été tentée de le faire, car son mari a été « un très bon mari et un très bon père ».

Récemment décédée, la femme de Vincent (77 ans), ancien cadre du privé, a été, dit-il, « tout pour [lui], même plus que tout » pendant leurs 55 ans de vie commune. Claudine (69 ans) et Jeanne (45 ans) n’ont pas non plus rapporté de problèmes conjugaux liés à des infidélités de leur conjoint. Mais les histoires de couples qui ne sont pas marquées par l’infidélité du mari et par la séparation qui, sous une forme ou une autre, en résulte souvent, sont loin d’être rares. Clara (47 ans) a ainsi été très tôt confrontée à l’infidélité de son mari : « J’ai très vite déchanté sur ma vie de couple, très vite. Il était, disons, volage. Il m’avait dit que lorsqu’on allait se marier, les choses allaient changer. On s’est mariés en août, et, en décembre, il avait déjà une petite amie. Je l’ai su par hasard en l’entendant lui donner rendez-vous, alors qu’il me croyait absente. Après cela, l’espèce de nuage sur lequel on flotte s’est cassé ». Elle ferme les yeux pendant quelques années, « pour que les enfants aient leur père » et pour ne pas se retrouver devant des problèmes financiers trop importants, puis finit par demander une séparation de corps. Après une période où, dit-elle, se sont passées des choses qui font que, finalement, le départ de son mari pour une formation dans l’Hexagone était le bienvenu, Jocelyne (57 ans) a résolu la situation en refusant, « par choix financier et de mode de vie », de quitter son emploi très qualifié pour suivre son mari, mais en refusant également d’envisager une séparation définitive, car elle tenait à ce qu’ils restent « un couple parental uni » et à ce que son mari soit, pour les enfants « toujours présent, malgré son absence », grâce à des appels téléphoniques quasi quotidiens et à des congés semestriels.

**2. Configuration « conjugale » : le mariage comme consécration de l’existence de la famille**

Dans une deuxième configuration, « conjugale », la cohabitation et/ou la naissance d’un ou de plusieurs enfants précèdent le mariage[[6]](#footnote-6). Associée aux couches moyennes issues de la petite paysannerie propriétaire, de l’artisanat et de la pêche, on la retrouve plus fréquemment dans les quartiers ruraux des bourgs ou dans les quartiers populaires de l’agglomération foyalaise.

Cette configuration a été mise en évidence par Christine Chivallon à propos du développement de la petite propriété paysanne à la Martinique au cours de la période qui a suivi l’abolition de l’esclavage : le mouvement d’appropriation des *mornes* (hauteurs, collines) à la fin du XIX° siècle a donné naissance à des quartiers familiaux, avec la constitution à chaque génération de nouveaux « foyers souvent nucléaires au sein d’unités de résidence distinctes, réparties sur le terrain du père », la transmission des terres valorisant la lignée paternelle, tandis que leur indivision fréquente permettait la constitution et la préservation d’entités « famille-patrimoine », qui étaient aussi des « solutions refuges »[[7]](#footnote-7). En 1964, les anthropologues américains Richard et Sally Price, procédant au recensement du quartier de Petite Anse aux Anses d’Arlet, quartier qui comptait plusieurs centaines d’habitants, avaient également constaté le caractère nucléaire de la vie familiale : « le nombre de personnes qui vivaient dans une maisonnée comprenant un pêcheur, sa femme, et des enfants était bien au-dessus de 90% » et la vie de famille leur y apparaissait même plus « stable et solidaire » que ce n’était alors le cas aux Etats-Unis – avec toutefois une « division entre le monde des femmes, qui régnaient dans les espaces domestiques, et celui des hommes, qui passaient la plupart de leur temps ailleurs », que ces anthropologues trouvaient « impressionnante »[[8]](#footnote-8). Deux ans plus tard, une étudiante d’Harvard avait aussi trouvé que 88% des ménages dans la partie la plus défavorisée du quartier (l’Anse, qui comptait 332 habitants à l’époque) étaient composés d’un couple (ou bien d’un veuf ou d’une veuve) et de ses enfants et petits-enfants[[9]](#footnote-9).

Si l’on suit ces différents auteurs et nos propres observations, une telle configuration, typique de la petite paysannerie antillaise et des catégories possédant un instrument de travail (terre, bateau de pêche, outils artisanaux), se rapprocherait de la configuration « matrimoniale » par l’autorité qui y est dans les deux cas conférée au père chef de famille et par l’importance qu’y revêtent les stratégies fondées sur la préservation ou l’accroissement du patrimoine pour ce qui concerne la constitution des unions conjugales et l’établissement des filiations. Elle s’en rapprocherait également par la règle de la néolocalité qui s’applique dans les deux cas à la mise en couple, et qui va de pair avec le caractère nucléaire du nouveau ménage, même si, dans la configuration « conjugale », l’installation du nouveau couple s’effectue souvent à proximité immédiate de l’un des deux couples parentaux, dans le « quartier », dans l’enceinte du terrain familial ou dans une parcelle qui lui est donnée ou vendue. Dans les cas où le couple s’installe dans une maison possédée ou occupée par des ascendants ou collatéraux de l’un des membres d’un couple, les uns et les autres occupent des étages ou des espaces différents : la cohabitation de deux couples adultes reste exceptionnelle.

La grande différence entre les deux configurations réside donc dans le calendrier du mariage, qui institue le couple dans un cas et consacre son existence dans l’autre[[10]](#footnote-10). L’impératif matrimonial est en effet, selon la formule de Stéphanie Mulot, un « référentiel [largement] partagé »[[11]](#footnote-11) par l’ensemble de la société martiniquaise, mais surtout, il est vrai, par sa composante féminine, ainsi que par les parents de filles, pour lesquels la grossesse d’une mineure est toujours vécue comme une catastrophe. Nombreuses sont, parmi les femmes rencontrées, celles qui ont rapporté l’injonction parentale qui a marqué leur adolescence : « Ne reviens pas avec le ventre rond ! » et constaté, comme Stéphanie (50 ans), que si, comme l’une de ses sœurs, « on arrivait à la maison avec un petit dans le ventre, bonjour les dégâts, hein ! ». Le père de Sarah (68 ans) l’avait prévenue : « Si jamais tu arrives le ventre rond, tu n’entres pas chez moi. Ne va pas donner du plaisir à un homme et après c’est moi qui devrai nourrir l’enfant ! ». Quand elle est enceinte à 18 ans, il fait pression pour qu’ils se marient, et rapidement. Il semble d’ailleurs que les parents acceptent difficilement de garder à leur domicile leur fille enceinte ou récemment accouchée lorsqu’elle est mineure. Théo (59 ans), enceinte à 17 ans, a été violemment chassée du foyer par son père. Marie-Ange (66 ans), que son père avait finalement accepté de garder chez lui lors d’une première grossesse, à seize ans, la met dehors lorsqu’elle est de nouveau enceinte l’année suivante, en gardant le premier bébé : « Pour le deuxième, il m’avait dit ‘pas chez lui’. Quand j’ai accouché, mes parents ont pris l’autre, le deuxième. Donc, j’ai trouvé un travail et j’ai loué une petite maison, une petite chambre ». Si la mère de Vanessa (48 ans) a accepté sans problème la grossesse de sa fille, c’est, lui a-t-elle rappelé, parce qu’elle était majeure, même si c’était de peu : « On sortait, et voilà, il y a eu l’enfant qui est arrivé. Ma mère a accepté sans aucun problème parce qu’elle me l’avait bien dit : ‘Tu as eu l’enfant à la majorité, j’accepte, mais tu prends tes responsabilités’. Elle m’avait dit, si je l’avais eu avant 18 ans : ‘Pas chez elle’. J’avais 19 ans, donc, voilà… J’ai passé toute ma grossesse chez mes parents, après l’accouchement aussi. Puis j’ai vécu un an avec le père de ma fille ».

Il n’est pas rare que des femmes, tout en se considérant « en couple », vivent ainsi chez leurs parents pendant leur grossesse, voire pendant les premières années de vie de leurs enfants. Fabrice (35 ans), qui fréquente sa « dame » depuis dix ans, n’a encore ainsi jamais vécu avec elle et leurs deux enfants, qui habitent toujours chez les parents de celle qu’il appelle aussi « ma femme entre guillemets ». En « attendant mieux », c’est-à-dire en attendant qu’il ait trouvé sa voie et les moyens d’entretenir sa famille, ils se téléphonent quotidiennement et ils passent le week-end ensemble chez la mère de Fabrice. Quarante ans plus tôt, faute de moyens et bien que le mariage ait été décidé, Mireille (72 ans) avait aussi dû rester chez sa mère, veuve, où son ami venait la voir chaque semaine et où elle a donné naissance à trois bébés, dont deux sont décédés rapidement du choléra. Mariée, Mireille a dû passer encore une année chez sa mère, jusqu’à ce que le couple réussisse à louer deux pièces à Fort-de-France, où le mari travaillait dans le bâtiment.

Les parents des filles, comme les filles elles-mêmes, souhaitent vivement que celles-ci se marient – si Marie-Josèphe (48 ans) garde un mauvais souvenir de ses premières relations amoureuses, c’est surtout parce qu’elle en attendait le mariage : « Je voulais me marier, et jusqu’à maintenant je n’ai pas pu encore ! ». Elle ne désespère toutefois pas de tirer enfin un jour « le bon numéro ». Il n’en va pas de même des parents des garçons : Stéphanie (50 ans) tente ainsi d’empêcher non seulement l’éventuel mariage de son fils, âgé de 26 ans, avec la mère de ses deux très jeunes enfants, mais même leur installation en couple : « J’ai discuté avec eux, j’ai dit à la fille qu’il n’était pas prêt parce qu’il est train de batifoler toujours, il est jeune, la fille a compris, soi-disant. Elle vit chez sa maman… ». Cette magnifique illustration du double standard de genre en matière de vie sexuelle, montre aussi que, dans une configuration « conjugale », c’est moins le mariage qui importe pour fonder la vie commune que la capacité économique des hommes à procurer un toit à leur compagne et à leurs enfants. Stéphanie ne s’oppose en effet pas à ce que son fils, qui habite toujours chez ses parents, y accueille régulièrement ses enfants – il y a même une chambre pour eux - mais, alors qu’elle est elle-même dans une situation financière difficile, elle se refuse à ce qu’il s’installe en couple alors que, encore « batifolant », il n’a, estime-t-elle, ni le sens des responsabilités ni les moyens matériels de la vie conjugale.

La grossesse sert cependant souvent de détonateur à la vie commune. Ainsi, Eli (52 ans), qui, enseignant non titulaire, considérait ne pas avoir encore « les moyens financiers de mettre une femme dans une maison », saute-t-il le pas à 29 ans en louant un petit deux-pièces lorsque son amie, qu’il fréquente depuis plusieurs années, chacun vivant chez ses parents, attend leur premier enfant. Mais si, pour lui, la mise en couple découlait normalement de la grossesse de son amie, elle n’impliquait le mariage que le jour où il estimerait en avoir les moyens matériels. S’ils se sont mariés six ans après la naissance de leur aînée, c’est sur l’insistance de sa compagne qui ne voulait plus « vivre dans le péché », ce dont, avant de « cheminer dans la religion », il n’avait pas, dit-il, pris conscience : « Si j’avais continué à voir les choses comme cela, je ne serais pas marié, [car] mon problème, à l’époque, c’est que je n’avais pas les moyens d’offrir à ma femme un [bon] logement. Je voulais que ma situation s’améliore alors que ma femme [très croyante] a toujours voulu se marier ». Lorsque le poids de la religion ne se fait pas trop insistant, c’est la consolidation de la relation, sur le plan affectif et matériel, qui ouvre sur le mariage, après la cohabitation et, le plus souvent, après la naissance d’un ou de plusieurs enfants : Théo (59 ans) s’est ainsi mariée lorsque sa fille avait trois ans, Pierre (55 ans), sur la pression de son beau-père, lorsque son fils avait un an, Véronique (50 ans) lorsque son aînée avait douze ans et sa dernière trois ans : dans de grandes difficultés financières, le père n’avait pas voulu reconnaître ses enfants et se marier plus tôt « à cause des allocations ». Que le couple soit ou non marié ne fait d’ailleurs pas toujours de différence, pourvu que les enfants soient reconnus. Lélène (48 ans), dont les parents ne sont pas mariés, en témoigne : « On est des enfants reconnus, depuis la naissance. Mon père est toujours avec ma mère depuis plus de 40 ans, mais expliquer pourquoi il n’est pas marié, je n’en sais rien, mais ça n’empêche pas la reconnaissance totale, en tant qu’épouse, enfin, en tant que compagne. Donc, ils ont vécu comme, enfin tout le monde pense en fait qu’ils sont mariés ». Il semble d’ailleurs rare que les enfants ne soient pas reconnus lorsque leurs parents cohabitent (mais aussi qu’ils le soient lorsque les parents ne cohabitent pas).

Comme dans la configuration « matrimoniale », la cohabitation, avec ou sans mariage, n’entraîne pas toujours la fidélité, tandis que l’infidélité entraîne souvent la séparation. Vanessa (48 ans) n’a ainsi vécu qu’une année avec le père de sa fille, qui s’était rapidement révélé alcoolique, infidèle et violent. Théo (59 ans) et Leïla (52 ans) ont attendu plus longtemps, une dizaine d’années, avant de divorcer, pour les mêmes raisons. Parmi les artisans, employés, animateurs et enseignants non titulaires rencontrés, dont le père était agriculteur, artisan ou marin pêcheur, certains ont reconnu être, ou se sont vantés d’être, des « coureurs de jupons » et des « chauds lapins ». C’est à cause de ses aventures extraconjugales que la première compagne de Kamel (38 ans) et mère de ses filles l’a quitté, pourtant, dit-il, « Je l’ai trompée, c’est du sexe, c’est tout [cela ne m’empêchait pas de] rester le père de famille et le mari aimant ». Jean-Marc (55 ans) espérait que sa femme l’aiderait à assumer les conséquences financières de la naissance de l’enfant qu’il avait fait à une voisine deux ans après leur mariage et impute à l’influence de ses beaux-parents la demande de divorce déposée alors par son épouse. C’est parce que la sienne l’avait quitté avec leur jeune enfant, abandon dont il souffre encore un demi-siècle plus tard, que Gratien (75 ans) dit être devenu coureur de jupons « pour se venger des femmes ». Mais plusieurs des hommes rencontrés – Jude (54 ans), Armand (48 ans), Christian (54 ans) et Eli (52 ans) - tiennent à rester fidèles à leurs épouses ou compagnes. Jude, parce que, enfant illégitime d’un homme qui a eu de nombreux enfants de femmes différentes et ne s’est pas occupé de lui, il a lui-même « trop vu souffrir sa mère » et estime « se devoir de faire le contraire de son père ». Jude est aidé en cela par sa pratique religieuse adventiste, comme Armand l’est par son appartenance aux Témoins de Jehova et Christian par son engagement dans le scoutisme chrétien : c’est par une forte mobilisation des ressources éthiques liées à un engagement social et religieux que ces hommes font prévaloir l’impératif de responsabilité sur l’impératif de séduction et promeuvent un modèle « conjugal » plus égalitaire et excluant l’infidélité. Quant à Eli, dont le père et les frères ont eu des enfants « dehors », il affirme que lui-même n’a jamais eu l’idée de tromper sa compagne, même avant qu’il « chemine » aussi intensément dans la religion que c’est maintenant le cas.

Insistant sur la stabilité conjugale des pêcheurs de Petite Anse, Richard Price notait qu’elle n’empêchait cependant pas que quelques-uns d’entre eux aient « une famille secondaire » de l’autre côté du canal de (et à) Sainte-Lucie. Des enquêtes précédentes[[12]](#footnote-12) ont montré qu’une telle situation n’était pas non plus exceptionnelle à l’autre extrémité de l’île, de l’autre côté du canal de la Dominique, parmi les pêcheurs de Grand-Rivière, mais qu’on la retrouvait aussi en Martinique même et parfois dans un voisinage proche. Bernard (34 ans) a ainsi grandi dans un foyer secondaire : agriculteur, son père vivait avec une femme dont il avait dix enfants, mais venait, chaque matin, midi et soir voir la mère de Bernard et les sept enfants qu’ils avaient eus ensemble, se montrant très attentif à l’éducation de ces derniers – mais les quittant vers 19 heures, bien avant « le pipiri chantant », et ne passant jamais la nuit dans ce second foyer. Parmi les femmes rencontrées dans l’enquête de suivi « Faire famille », l’une des plus âgées, Marthe (74 ans), et l’une des plus jeunes, Sophie (38 ans), avaient été ou étaient également à la tête de foyers secondaires, qui, au moins dans le cas de Marthe, s’inscrivaient plutôt dans une configuration « matriparentale ».

**3. Configuration « matriparentale » : la mère *poto mitan* et le *père absent***

Une troisième configurationest en effet représentée par les femmes qui n’ont jamais cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant – qu’elles ont eu le plus souvent autour de vingt ans. Dans une telle configuration, que l’on retrouve plus fréquemment dans le prolétariat agricole et domestique, la mère reste fréquemment au domicile de ses parents avec son ou ses enfants pendant tout ou partie de leur enfance et de leur adolescence. Nous avons choisi d’appeler cette configuration « matriparentale », d’un mot-valise formé à partir de « matrifocale » et de « monoparentale ».

Ouvrons la valise : on y trouve d’abord la question de la matrifocalité de la famille antillaise qui a fait couler beaucoup d’encre depuis que les travaux anthropologiques des années 1950 en ont fait la spécificité de la famille américaine afro-descendante. Comme Charbit et Leridon en 1980[[13]](#footnote-13), nous n’avons que rarement observé parmi les femmes rencontrées  des cas de matrifocalité « structurale » ou résidentielle stricto sensu, soit trois générations, dont deux de femmes sans conjoint, sous le même toit : deux des femmes rencontrées, une célibataire qui n’a jamais vécu en couple et une divorcée, hébergeaient leur fille avec un enfant mineur, mais, parmi les enquêtées qui sont restées vivre elles-mêmes avec leurs enfants, parfois plusieurs décennies, au domicile parental, ce domicile était plus souvent celui d’un couple marié que celui d’une mère isolée.

C’est le cas de Marthe (74 ans), qui a eu cinq enfants d’un voisin tout en restant vivre pendant quatorze ans avec eux dans la maison paternelle, qu’elle n’a quittée que pour une maisonnette construite sur le terrain familial, où elle vit toujours avec quatre de ses enfants quadragénaires, célibataires et sans enfants. C’est aussi celui de Marie-Josèphe (48 ans), qui a vécu neuf ans avec ses filles jumelles chez ses parents avant de construire sur le terrain familial, où elle vit aujourd’hui avec l’une de ses filles et sa petite fille. Yveline (55 ans) est restée jusqu’à 47 ans vivre chez sa mère avec sa fille, avec laquelle elle partage aujourd’hui les deux étages d’une maison. Tilda (60 ans), qui a eu un enfant « par accident » à 22 ans, est restée avec lui chez ses parents pendant huit ans avant d’aller vivre avec un homme dont elle a eu trois enfants. Quant à Alberte (68 ans), ce n’est qu’à 50 ans qu’elle a quitté le domicile parental où ont été élevés ses deux fils, lesquels considèrent leur grand-mère comme leur mère. Aurélie (68 ans), qui était partie de chez ses parents pour travailler à Fort-de-France, est revenue vivre sur le terrain familial après la naissance de sa fille, lorsque le père de celle-ci a pris « la poudre d’escampette » avec une adolescente. Laura (65 ans), qui n’a jamais vécu avec les deux hommes dont elle a eu trois enfants, a quitté la maison maternelle après avoir obtenu un logement HLM lorsque son aînée avait sept ans, mais ne s’y sentant pas bien, elle est revenue quelques années plus tard construire sur le terrain familial, où elle partage aujourd’hui une maison avec l’une de ses filles et son petit-fils.

Plutôt rare semble donc être la pratique de la néolocalité – règle qui s’applique aux deux premières configurations - lorsqu’une femme « fait famille » en ayant un enfant d’un homme avec lequel elle ne vit pas et ne vivra pas. Cela a cependant été le cas des deux plus jeunes femmes rencontrées, toutes deux âgées de 38 ans et en relation de type « foyer secondaire » ou « amie » avec le père de leurs enfants. Sophie a choisi de quitter ses parents à 25 ans pour vivre librement sa relation avec un homme qui a, dans la même commune, un foyer « principal », avec deux enfants du même âge que ceux que le couple a décidé d’avoir ensemble. « De temps en temps, il passe me voir et ça s’arrête là », dit-elle, elle considère cependant qu’ils forment un couple, parce qu’il « est toujours présent » pour les enfants (qu’il n’a pas reconnus). Sophie n’a cependant « pas vraiment » choisi sa situation de femme « visitée » et de foyer secondaire : si son ami lui proposait la vie commune, ou, mieux, le mariage, elle accepterait avec joie. Clarisse a également eu ses deux enfants, à l’aube de la trentaine, avec un homme plus âgé, qu’elle aime mais avec lequel elle ne souhaite pas vivre car il n’est pas prêt à « faire quelque chose de sérieux ». Voulant « avoir son espace à elle, avec ses enfants, sa maison », elle décide de quitter la maison familiale après la naissance de leur second enfant, malgré le souhait de sa mère et de sa grand-mère de la garder chez elles avec ses jeunes enfants ; elle encourage le père à venir voir ses enfants chez elle, car « il ne faut jamais éloigner le père de ses enfants », mais ne les laisse pas partir avec lui, n’adhérant pas « à ses bêtises ».

Dans la valise, il y a donc une certaine matrifocalité, mais il y a aussi et surtout la monoparentalité. Certes, parmi les femmes rencontrées, elle ne résulte pas toujours d’une constitution « matriparentale » de la famille, mais également du veuvage, du divorce ou de la séparation[[14]](#footnote-14). Mireille (72 ans) a ainsi perdu à 34 ans un mari qui était « un pain doux » et s’est retrouvée seule avec cinq enfants, âgés de 7 à 11 ans. Leïla (52 ans) et Théo (59 ans) ont vécu seules avec leurs enfants après leur divorce, comme Clara (47 ans) l’a fait après avoir obtenu une séparation légale. Paula (45 ans) s’est retrouvée seule avec un enfant de 3 ans lorsque son mari, dont elle a ensuite divorcé, a été incarcéré pendant quinze ans pour le meurtre de leur second enfant. Le décès du premier mari de Sarah (69 ans), intervenu rapidement après leur mariage « forcé », l’a, semble-t-il, soulagée, car ce conjoint s’était révélé violent - elle s’était d’ailleurs réfugiée chez ses parents lorsqu’elle attendait un deuxième enfant, lequel mourra très tôt, peu de temps après son père ; en situation monoparentale à la suite de son veuvage, Sarah se retrouvera bientôt également en situation « matriparentale » après avoir eu un nouvel enfant d’une brève relation avec un « coureur de jupons » qui, dit-elle, a été « seulement un géniteur ».

Mais, comme le montrent les résultats de l’enquête MFV pour la période actuelle et à l’inverse de ce qui se passe dans l’Hexagone, la monoparentalité est, en Martinique, plus souvent une phase originelle de la constitution de la famille qu’une conséquence de la séparation du couple parental. Les données biographiques fournies par cette enquête sur l’importance et la durée des séquences monoparentales au cours de l’enfance indiquent en effet que ce sont, en réalité, plus de six jeunes sur dix qui passent aujourd’hui tout ou partie de leur enfance dans un foyer monoparental. 43% des jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 sont ainsi nés dans un foyer monoparental (versus 5% dans l’Hexagone), 31% y ont vécu la totalité de leurs dix premières années (versus 2% dans l’Hexagone) et 12% ont connu avant leur dixième anniversaire la remise en couple de leur mère (versus 3% dans l’Hexagone) – et, dans un cas sur six, la rupture du couple ainsi formé.

Les résultats de l’enquête « périnatalité » confirment que la survenue d’une grossesse hors cohabitation conjugale est le principal fait générateur des situations monoparentales à la Martinique : 44% des accouchées n’y vivent pas en couple[[15]](#footnote-15). Dans ce département où seul un enfant né hors mariage sur six fait l’objet d’une reconnaissance paternelle avant l’âge d’un an[[16]](#footnote-16), la monoparentalité féminine et « isolée » constitue donc l’un des modes habituels de « faire famille ».

Cette situation est rarement voulue : peu d’enfants nés d’enquêtées qui ont « fait famille » en ayant un enfant d’un partenaire non cohabitant ont été l’objet d’un « projet parental », que ce projet soit celui du couple, ce qui est quelquefois le cas des enfants conçus dans un « foyer secondaire », ou celui de la mère seule. Parmi les femmes rencontrées dont le premier enfant est né alors qu’elles n’étaient pas mariées ou ne cohabitaient pas avec le père, seule Andrée (24 ans alors, 65 ans aujourd’hui) a pris l’initiative de demander à un voisin qu’elle fréquentait depuis une dizaine d’années de lui faire un enfant – bien qu’il soit alors « obligé » d’épouser une jeune fille enceinte de ses œuvres ; elle a quelques années plus tard vécu avec lui et en a eu d’autres enfants - en refusant d’accorder de l’importance aux liaisons extraconjugales de son compagnon et aux enfants qui en sont nés, l’essentiel, pour elle, étant de « ne pas avoir des enfants de pères différents ». C’est aussi pour cette dernière raison qu’après avoir découvert que l’homme dont elle était enceinte, à 18 ans, était déjà marié, Yveline (55 ans) est restée seule : elle, qui voulait avoir cinq enfants, a décidé « qu’il n’y en aurait pas deux : une fois suffit, je n’aime pas avoir un enfant avec celui-là et puis un autre avec celui-là et encore un autre avec celui-là… ».

Avoir des enfants de plusieurs hommes – et en subir la réprobation sociale - est cependant le sort de la plupart des femmes qui ont « fait famille » en ayant un enfant seule. Cette première grossesse, qui inaugure souvent des parcours familiaux complexes et douloureux, a généralement été un « accident », résultant souvent d’une grande ignorance en matière sexuelle, d’une méconnaissance ou d’une hostilité à l’idée de contraception et, plus encore, d’avortement. Estelle (18 ans à sa première grossesse, 48 ans aujourd’hui) explique ainsi : « Je ne savais pas comment on fait les enfants. On n’avait pas ces informations-là : si on avait les règles, si on était enceinte… Si bien que, ma grossesse, je l’ai découverte à cinq mois ». Marie-Josèphe (21 ans alors, 48 ans aujourd’hui) découvre la sienne à quatre mois. Véronique (17 ans alors, 50 ans aujourd’hui) ne veut pas croire le médecin quand il lui annonce qu’elle est enceinte. Aurélie (25 ans alors, 46 ans aujourd’hui) continuait d’affirmer à ses amies qu’elle n’aurait jamais d’enfant alors qu’elle était déjà enceinte de plusieurs mois. Presque toutes font état de la peur qui était alors la leur à l’idée d’affronter leurs parents, du désarroi et de la tristesse dans lesquels la découverte de leur état les a plongées, de la résignation et du fatalisme avec lesquels elles l’ont finalement accepté : « Je n’en voulais pas, mais il était déjà là. Qu’est-ce que je pouvais faire ? » (Marthe, 16 ans alors, 74 ans aujourd’hui).

Pour la plupart de ces femmes, l’annonce de la grossesse a coïncidé avec la rupture avec le père ou a entraîné celle-ci, généralement en raison de l’existence préalable, connue ou révélée, ou de l’entrée en scène d’une autre femme. Lors même qu’elles avaient pris le risque d’être enceintes, voire le souhaitaient, elles ignoraient souvent que le père vivait avec une autre femme, était déjà marié, et/ou avait déjà des enfants. Laura (65 ans), qui, après la naissance de son aînée, a appris par une amie que le père de sa fille était marié depuis quatre ans et avait déjà des enfants, raconte : « Quand j’ai su qu’il était marié, cela m’a fait un coup. Il m’emmenait partout, il m’emmenait même chez sa famille, jamais ils ne m’ont dit ça. Il ne m’a jamais dit qu’il était marié, jamais ». Le récit de Marie (67 ans) est dramatiquement et presque caricaturalement illustratif : enceinte à vingt ans d’un rapport « vitement fait » avec un employé de l’habitation béké où elle avait été placée à seize ans comme bonne à tout faire, elle le voit pendant sa grossesse épouser une autre jeune fille tandis qu’une troisième femme donnera naissance à un enfant de ce même homme un mois après Marie ; enceinte une deuxième fois l’année suivante d’un autre « petit coup vite fait » avec un « coureur de brebis », elle apprend qu’elle n’est pas la seule à le fréquenter et qu’il y a « des brebis qui sont restées prises dedans » : une femme s’est en effet suicidée après avoir su que Marie était enceinte de « son homme ». Marie décide alors de « faire disparaître le papa » et s’enfuit à l’autre bout de l’île avec ses deux nourrissons.

Qu’il ait disparu de lui-même ou que la mère l’ait fait disparaître, lorsque le père n’a jamais habité avec cette dernière et que le couple ne constitue pas un « foyer secondaire », il est le plus souvent absent de la vie de l’enfant, qu’il ne reconnaît pas, et dont il n’assure pas l’entretien. Le père des deux premiers enfants de Marie-Ange (66 ans) n’a ainsi, dit-elle, « rien donné, c’est moi qui ai travaillé pour s’occuper de ces deux enfants-là », dont il avait pourtant reconnu le premier, sous la pression des parents de Marie-Ange, alors mineure. Yveline (43 ans) avait assigné le père de sa fille en justice pour en obtenir une pension alimentaire, mais celui-ci conditionnant le versement effectif de la pension à la reprise de relations sexuelles, elle a rompu toute relation avec lui. Lorsqu’il n’y a ni cohabitation ni relations sexuelles maintenues avec la mère, le père, surtout s’il a un autre foyer, ne contribue qu’exceptionnellement à l’entretien de l’enfant. Il semble pourtant que celui-ci sache généralement qui est son père, voire finisse par le fréquenter au moins occasionnellement, à l’adolescence ou à l’âge adulte. Si ce n’est pas toujours le cas des enfants légitimes, il semble aussi que les enfants « dehors » soient souvent informés, au moins à l’adolescence, de l’identité de leurs demi-germains, légitimes ou non – ne serait-ce que pour éviter qu’ils nouent avec eux des relations incestueuses.

Nombre de femmes assument ainsi leurs enfants seules, souvent avec une certaine aide de leur famille. Leurs enfants devenus adultes et la société martiniquaise en général leur rendent hommage en les qualifiant de « poto mitan »[[17]](#footnote-17). Mais on ne peut parler de « modèle » familial qu’au sens statistique du terme, car la grande majorité des femmes souhaitent entrer dans la carrière parentale par le mariage ou, au moins, le concubinage.

Les femmes rencontrées qui ont ainsi « fait famille » dans une configuration matriparentale ont d’ailleurs emprunté par la suite divers itinéraires parentaux et conjugaux. Les unes n’ont connu que des situations « matriparentales » : Yveline (55 ans) et Marie-Josèphe (48 ans), qui n’ont pas eu d’autre enfant, ont vécu de nombreuses années seules avec lui chez leurs parents ou sur le terrain familial ; Sophie (38 ans) et Clarisse (38 ans), qui ont eu plusieurs enfants, tous du même partenaire, ont vécu une situation de « visiting partner » et/ou de famille secondaire, chez leurs parents ou dans un habitat autonome ; Alberte (68 ans) et Laura (65 ans) ont eu un ou deux autres enfants d’un autre homme et ont vécu sans conjoint avec ces enfants chez leurs parents ou sur le terrain familial. Mais les autres ont connu au moins une phase de vie conjugale et de « recomposition » familiale : Marie-Ange (66 ans), Aurélie (46 ans) et Estelle (48 ans) ont ainsi vécu quelques années en concubinage avec un partenaire dont elles ont eu un ou plusieurs autres enfants, avant de se retrouver en situation monoparentale post-séparation ; Véronique (50 ans) et Tilda (60 ans) ont eu deux ou trois enfants d’un nouveau partenaire stable, époux pour la première, concubin pour la seconde, avec lequel elles vivaient toujours au moment de l’entretien.

Marie (67 ans), qui, dit-elle, « a cherché l’amour mais n’a trouvé que des enfants », est sans doute celle qui a connu le parcours le plus chaotique : après avoir eu deux filles de relations passagères avec deux « coureurs de jupons », elle vit pendant quatre ans avec le père de son troisième enfant, qui ne s’en occupe ni pendant ni après leur vie commune, avant d’être pendant près de trente ans l’amie d’un homme marié, qui lui « rend visite » sans passer la nuit avec elle et dont, enceinte, elle avortera.

**4. « Faire famille » à la Martinique au début du XXI° siècle : des indices de large reproduction sociale intergénérationnelle des modes de constitution de la famille, avec une forte progression de la monoparentalité**

Les personnes rencontrées ont « fait famille » dans la seconde moitié du XX° siècle. Certains de leurs enfants, voire de leurs petits-enfants, sont en âge d’avoir déjà fait famille à leur tour. D’après les données recueillies, il semble bien que ceux-ci aient largement reproduit les configurations parentales.

Les femmes rencontrées qui se sont mariées « dans les règles » étaient elles-mêmes issues de parents mariés et de familles « respectables » ou en ascension sociale, même relative, l’investissement scolaire leur ayant permis d’accéder à la catégorie des cadres supérieures ou des professions libérales et de « faire famille » dans une configuration « matrimoniale ».Parmi leurs enfants, on voit certes apparaître le PACS, mais la plupart de ceux d’entre eux qui ont déjà « fait famille » l’ont fait, comme leurs parents et leurs grands-parents, en se mariant.

Il en va tout autrement si l’on s’intéresse aux enfants des femmes qui n’ont jamais cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant, femmes qui étaient elles-mêmes pour la plupart issues de foyers marqués par l’absence ou la « disparition » du père, que ce soit dès leur naissance ou au cours de leur enfance ou leur adolescence, et qui ont le plus souvent quitté le système scolaire, sans diplôme, avant l’âge de 17 ans. Parmi les enfants de ces femmes, on retrouve fréquemment, comme aux générations précédentes, maintien tardif ou retour au domicile maternel, concubinage instable et situations monoparentales. Plusieurs d’entre eux, filles ou garçons, ont ainsi déjà « fait famille » en ayant des enfants sans vivre avec l’autre parent.

Les modes de constitution de la famille semblent donc bien se transmettre, et se transmettre avec leur dimension de classe, d’une génération à l’autre, même si on constate quelques évolutions : outre l’apparition du PACS à la génération des enfants, on peut surtout noter la diminution très importante du nombre d’enfants entre la génération des parents des personnes rencontrées et celles-ci (de 6,5 à 2,5 en moyenne, sans tenir compte des demi-germains paternels). Il semble qu’on puisse aussi noter, dans la génération des enfants, une élévation de l’âge à la constitution de la famille, que ce soit par le mariage, la mise en couple, ou la mise au monde d’un enfant.

Mais ce qui frappe, dans les données des recensements comme dans celles de l’enquête MFV sur la situation familiale des enfants nés entre 1995 et 1999, c’est la progression de la monoparentalité[[18]](#footnote-18). Trente-cinq ans après le recensement de quartier auquel ils avaient procédé à Petite Anse, Richard et Sally Price pouvaient déjà, en 1999, constater qu’aux Anses-d’Arlet, les couples ne constituaient plus 88% de l’ensemble des ménages, mais 66% des seuls ménages familiaux[[19]](#footnote-19). Et si, pour l’ensemble de la Martinique, les familles monoparentales représentaient 42% des familles avec enfants en 1999, treize ans plus tard, elles en représentent 53%.

A quoi rapporter cette progression ? A la situation économique et à l’amplitude du chômage particulièrement élevée parmi les jeunes (56,4% pour les 15-24 ans) – ou à la prolongation de la scolarisation pour accroître les chances d’y échapper[[20]](#footnote-20) - qui ne permettent pas aux jeunes hommes de répondre à l’impératif de responsabilité en « mettant en case » les mères de leurs enfants ? A l’existence d’une politique familiale, aujourd’hui alignée sur les prestations en vigueur dans l’Hexagone, qui permet le transfert de cette responsabilité sur l’Etat ? A une réticence des femmes à l’égard d’une vie de couple trop souvent marquée par le « machisme » masculin et l’infidélité du conjoint[[21]](#footnote-21) ? Au record mondial de faiblesse du sex-ratio hommes/femmes détenu par la Martinique et à son aggravation (84,5 hommes pour 100 femmes en 2013, contre 96,1 hommes pour 100 femmes en 1970)[[22]](#footnote-22) - déséquilibre particulièrement marqué entre 25 et 35 ans, en raison de l’aggravation du déficit migratoire lié à l’accroissement de l’émigration pour les études et l’entrée dans l’emploi dans cette classe d’âge, déficit plus important pour les hommes[[23]](#footnote-23) ? Au poids de la religion dans la société martiniquaise et à celui de la « respectabilité » dans la socialisation féminine, qui font encore souvent obstacle au recours à la contraception et à l’IVG par les jeunes femmes ? A tous ces facteurs ou à d’autres ? La recherche en cours au CRPLC sur la monoparentalité à la Martinique[[24]](#footnote-24) permettra, nous l’espérons, d’apporter quelques éléments de réponse à ces questions, ainsi qu’à celle de savoir si la monoparentalité initiale actuelle s’inscrit dans la même configuration que la « matriparentalité » des générations précédentes. Quoiqu’il en soit, il semble bien qu’elle ait toujours partie liée avec la pauvreté : 32% des familles monoparentales, contre 12% à 13% des couples avec enfants, figuraient en 2006 parmi les bas revenus[[25]](#footnote-25).

1. Enquête (dite MFV) INED-INSEE réalisée en 2009-2010 simultanément dans les quatre départements d’outre-mer, sous la direction scientifique de Claude-Valentin Marie. [↑](#footnote-ref-1)
2. Nadine Lefaucheur, Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thirot, Mylenn Zebina. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les femmes qui, dans notre échantillon, ont fait famille selon une configuration « matrimoniale » ont eu leur premier enfant à 25 ans et demi en moyenne, un peu moins de deux ans en moyenne après leur mariage. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’échantillon ne comprenait ni « békés », ni « métros », ni étrangers. [↑](#footnote-ref-4)
5. Longtemps incarnés, semble-t-il, par le port de vraies chaussures et non de « plastiques »… [↑](#footnote-ref-5)
6. Dans notre échantillon, les personnes qui ont fait famille selon une configuration « conjugale » ont eu leur premier enfant à 20 ans en moyenne pour les femmes, à 32 ans pour les hommes, entre un et six ans avant d’épouser l’autre parent. [↑](#footnote-ref-6)
7. Christine Chivallon, 1998, *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris, CNRS Editions. [↑](#footnote-ref-7)
8. « C’étaient les femmes qui géraient l’économie domestique et s’occupaient de l’éducation, morale comme scolaire, des enfants. Leur responsabilité dans le domaine moral était d’une suprême importance, et elles se donnaient beaucoup de mal pour assurer une discipline sévère et absolue quand il s’agissait de la respectabilité familiale ». Richard Price, 2000, *Le bagnard et le colonel*, Paris, PUF, p. 126. [↑](#footnote-ref-8)
9. Sally Simmons, 1966, *A Study of Mating Relations in a Fishing Village in Martinique,* B.A. Thesis, Radcliffe College, p. 115-116 (cité par Richard Price, op. cit., p. 201). [↑](#footnote-ref-9)
10. Le plus bel exemple de mariage-consécration de la vie conjugale est sans doute celui du couple présenté par France-Antilles comme « l’un des couples emblématiques de la Martinique », celui formé par le Dr Pierre Aliker, qui fut l’ami et le premier adjoint de Césaire pendant plus d’un demi-siècle, et la compagne avec laquelle il a vécu vingt-cinq ans, après le décès de son épouse, mais qu’il connaissait depuis soixante ans et avec laquelle il avait un fils âgé de quarante ans, union « concrétisée » ou consacrée à la veille du 102° anniversaire de ce « grand homme » (« Pierre et Marcelle vont se dire Oui ! », *France-Antilles*, 21 janvier 2009). [↑](#footnote-ref-10)
11. Stéphanie Mulot, 2013, « La matrifocalité caribéenne n’est pas un mirage créole », *L’Homme*, n° 207-208, p. 159-191. Michel Giraud estime même que « le caractère très tardif de bien des unions matrimoniales dans les sociétés négro-américaines n’indique pas une défiance vis-à-vis de l’institution du mariage, mais, à l’inverse, une survalorisation de celui-ci » (Michel Giraud, 1999, « Une construction coloniale de la sexualité (A propos du multipartenariat hétérosexuel caribéen », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 128, p. 46-55). [↑](#footnote-ref-11)
12. Enquêtes « genre et violences interpersonnelles à la Martinique ». Voir : - *Pouvoirs dans la Caraïbe*, n° 17, 2010-2011 ; - Nadine Lefaucheur, Stéphanie Mulot, 2012, « La construction et les coûts de l’injonction à la virilité en Martinique », *in* Delphine Dulong, Christine Guionnet, Erik Neveu. *Boys Don’t Cry ! Les coûts de la domination masculine.* Rennes, Presses Universitaires, p. 207-229. [↑](#footnote-ref-12)
13. Yves Charbit et Henri Leridon, 1980, *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique.* INED/PUF, cahier n°89. [↑](#footnote-ref-13)
14. L’enquête ENVEF-Martinique, réalisée en 2008-2009 avait permis de distinguer, parmi les mères seules de l’échantillon, trois groupes : les veuves, séparées ou divorcées (42%) ; les « amies » qui vivaient seules mais avaient un partenaire affectif et sexuel, lequel, dans la moitié des cas, était le père d’au moins un des enfants (35%) et des femmes qui n’avaient jamais eu de relation affective et sexuelle suivie (23%) (Nadine Lefaucheur et Elizabeth Brown, « Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, décembre 2011, p.9-23). [↑](#footnote-ref-14)
15. Enquête périnatale Martinique, 2003. Observatoire Régionale de la Santé de la Martinique [↑](#footnote-ref-15)
16. En 2004, alors que 69,8% des naissances à la Martinique se sont produites hors mariage, 16,7% seulement des enfants nés hors mariage ont ainsi été reconnus par leur père avant leur premier anniversaire. [↑](#footnote-ref-16)
17. Le *poto mitan* désigne le poteau central de la case, celui sans lequel la maison s’écroule. L’ouvrage récent de Mehdi Darlis (*Manman. 43 témoignages en hommage à la femme créole*, Jasor, 2015), est dédié « à toutes ces mères créoles qui, selon le contexte de l’époque (années cinquante-soixante), ont su relever la dure tâche d’élever leurs enfants seules, le père étant souvent absent ou parfois inconnu au bataillon. Ces femmes communément appelées *potomitan*». [↑](#footnote-ref-17)
18. « Antilles-Guyane : les familles monoparentales, un modèle ancré et persistant », *Antiane-éco*, n° 72, janvier 2010, p. 32-35. [↑](#footnote-ref-18)
19. *Familles de Martinique*, INSEE Martinique/CAF Martinique, 2003. [↑](#footnote-ref-19)
20. D’après l’enquête MFV, « A l’âge de 19 ans, près de 70% des femmes des générations 1950-1959 et 1960-1969 avaient quitté le système scolaire, contre seulement 40% dans les générations 1970-1979 et 30% dans les générations 1980-1989 » (Didier Breton, « L’entrée dans l’âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaise : la famille comme une « évidence » ? », *Politiques sociales et familiales*, N° 106, p. 25-38. Si le taux de scolarisation masculin après 16, et surtout 18 ans, est inférieur au taux féminin (43,5% versus 50,5% pour les 18-24 ans), il s’est lui aussi fortement accru au fil des générations. [↑](#footnote-ref-20)
21. L’accroissement du nombre de personnes vivant seules est plus important pour les femmes et le recul de la vie de couple est particulièrement marqué pour les personnes diplômées « Enquêtes de recensement de la population. Recul de la vie de couple en Martinique ». INSEE Antilles-Guyane, *Premiers résultats*, n° 63, juillet 2010. [↑](#footnote-ref-21)
22. « En Martinique, le plus faible ratio hommes/femmes au monde », *France-Antilles*, 22-23 août 2015. [↑](#footnote-ref-22)
23. « La baisse de la population martiniquaise se confirme en 2013 », INSEE Antilles-Guyane, *Analyses*, n° 8, janvier 2016. [↑](#footnote-ref-23)
24. « Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l’enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique », programme « Monoparentalité et précarité » (CNAF). [↑](#footnote-ref-24)
25. *Les inégalités aux Antilles Guyane : dix ans d’évolution*, INSEE Antilles-Guyane/CAF de Guadeloupe, Martinique et Guyane, 2009. [↑](#footnote-ref-25)